



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taux

Question écrite n° 131385

Texte de la question

Mme Jacqueline Irlès interroge Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement, sur la mise en place de la TVA sociale dont les vertus excluent de fait deux tiers des agriculteurs. La FNSEA a constaté avec dépit que le projet de loi de finances rectificative pour 2012 prévoyant la mise en place de cette TVA dite emploi excluait de fait les agriculteurs non salariés. Ceux-ci ne bénéficient donc pas de l'allègement de la cotisation famille ce qui pénalisera leur activité ou du moins ne l'améliorera pas. La FNSEA propose cette TVA depuis plus de 15 ans et un grand nombre de ses membres s'en retrouve de fait exclus. Il lui demande pourquoi seuls les agriculteurs salariés bénéficient de cette nouvelle mesure pour l'emploi.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Irlès](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131385

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2012, page 2506

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)